



Jeu de mains, jeu de vilains ?!

Recodification : Derrière les « enjeux », un double-jeu ?!

Madame la présidente,
Mesdames et messieurs,

Nous sommes aujourd'hui réunis pour la 18^e réunion depuis la censure, par le Conseil constitutionnel du 22 septembre 2022, de l'article 60 du Code des douanes relatif au droit de visite.

L'ordre du jour portait sur les 3 enjeux de la recodification :

- 1^o) **l'agent conversationnel** (en anglais *chatbot*), concept curieux d'humanisation d'un service numérique. C'est pourquoi nous préférons en français l'expression d'*assistant virtuel*.
- 2^o) **le renouvellement des commissions d'emploi et habilitations**. Si les premières maquettes ont été jugées insuffisamment lisibles, il aurait été opportun de nous les transmettre afin que nous puissions faire au mieux des remarques et propositions.
Pour l'identification claire, si DGDDI ne convient pas, notre préférence va à un « Douanes » au pluriel, pour exprimer la diversité des fonctions de notre administration : viticulture, garantie, etc. De surcroît cela correspond à l'intitulé officiel de notre administration (Direction générale des Douanes et Droits indirects) ainsi qu'au Code que nous mettons en œuvre (Code des douanes).
- 3^o) **Point d'étape sur la formation continue**. La « haute » administration exprime un satisfecit quantitatif avec 56% des agents ayant suivi la formation électronique au 16 mars. Sauf qu'au niveau qualitatif cette formation représente à peine quelques heures pour appréhender un Code entier, dont la mise en œuvre imposée unilatéralement par les autorités est fixée au 1^{er} mai !

Mais ce projet d'ordre du jour, c'était avant d'apprendre que le Gouvernement vient de déposer un projet de loi RIPOST (Réponses Immédiates aux Phénomènes troublant l'Ordre public, la Sécurité et la Tranquillité de nos concitoyens). Un projet :

- encourageant les policiers et gendarmes à exercer sur le rayon des douanes...
- ... et prévoyant pour se faire de leur donner davantage de pouvoirs juridiques qu'à des douaniers !

Mais alors la question se pose : pourquoi s'encombrer en Douanes d'une recodification compliquée ? Car la réécriture du Code engagée par la mission recodification coupe les ailes des collègues ! Est-ce pour préparer la place nette à la police & gendarmerie ? Derrière les « enjeux », nous dénonçons le « double-jeu ».

La délégation SOLIDAIRES Douanes, le mardi 31 mars 2026



Communiqué intersyndical de boycott



GT recodification du 31/03/2026 : communiqué de sortie commune

Ce mardi 31 mars devait se tenir le dernier groupe de travail sur la recodification du Code des douanes national, avant l'entrée en vigueur du nouveau code, programmée au 1^{er} mai.

L'ordre du jour portait sur les « enjeux »: assistant virtuel, nouvelle commission d'emploi, formation-appropriation du nouveau Code.

Des enjeux en réalité bien modestes, car l'essentiel se joue ailleurs, au ministère de l'Intérieur.

Dans son projet de loi RIPOST (Réponses Immédiates aux Phénomènes troublant l'Ordre public, la Sécurité et la Tranquillité de nos Concitoyens), le Gouvernement prévoit de déployer policiers et gendarmes dans les ports, aéroports, gares, et zones frontalières terrestres et maritimes.

C'est-à-dire sur le territoire naturel d'exercice de la Douane (le « rayon des douanes » !) pour y exercer des prérogatives que le Conseil d'Etat lui-même qualifie d'identiques aux contrôles douaniers.

Certains diront complémentarité... nous disons substitution !

Avec la recodification, **nous nous posons déjà la question : réformer la Douane, au bénéfice de qui ?** RIPOST apporte un début de réponse. L'intérêt général, lui, recule.

Les organisations syndicales douanières ont décidé de quitter collectivement ce groupe de travail.

L'intersyndicale douanière adresse un signal politique clair au gouvernement : on ne peut prétendre moderniser la Douane d'un côté et en diluer les missions de l'autre.

Montreuil, le 31 mars 2026

Les organisations syndicales douanières
CFDT-CFTC – CGT – SOLIDAIRES – USD-FO et UNSA-CGC